

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS AND**

Envoyé en préfecture le 13/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le

ID : 027-200070142-20251002-129__2025-DE

13/10/2025
Berger
Levrault

L'an deux mille vingt-cinq, le deux octobre à 18h30 à Charleval, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

Nombre de délégués

En exercice : 48

Présents : 34

Votants : 42

Date de convocation :

Le : 26 septembre 2025

Délibération affichée

Le :

Etaient présents :

Amfreville-les-Champs

Bacqueville

Beauficel-en-Lyons

Bosquentin

Bourg-Beaudouin

Charleval

Douville-sur-Andelle

Fleury-la-Forêt

Fleury-sur-Andelle

Flipou

Houville-en-Vexin

Le Tronquay

Les Hogues

Letteguives

Lilly

Lisors

Lorleau

Lyons-la-Forêt

Ménesqueville

Perriers-sur-Andelle

Perruel

Pont-Saint-Pierre

Radepont

Renneville

Romilly-sur-Andelle

Rosay-sur-Lieure

Touffreville

Val d'Orger

Vandrimare

Vascoeuil

M. Cordier,

M. Collette,

Mme Doinel,

Mme Fouquet,

Mme Hequet, M. Emo,

M. Cramer,

M. Godebout,

M. Vieillard R.,

M. Cousin,

M. Lebreton,

Mme Bachelet,

Mme Lancien,

M. Herbin,

M. Baldari,

M. Cahagne,

Mme Dupart, MM. Duval, Mutel,

M. Quéné,

Mme Lavigne, M. Hébert,

M. Minier,

M. Levieux,

Mmes Simon, Langlet, MM. Chivot, Romet, Vieux,

M. Béharel,

Mme Malhaire,

M. Bonneau,

M. Bézirard,

M. Moëns.

Absents : Mmes Damois, Mme Marteau, M. Gavelle.

Excusés : MM. Calais, DeFrance, Houssaye.

Pouvoirs : M. Halot à M. Godebout, Mme Dalissier à M. Emo, M. Zielinski à M. Minier, Mme Grégoire à M. Moëns, Mme Grouchy à Mme Doinel, Mme Julien à Mme Simon, M. Blavette à M. Bonneau, M. Dechoz à M. Bézirard.

Finances et affaires générales : Versement d'une subvention de fonctionnement du budget annexe « Zone d'activité de Charleval » vers le budget principal : autorisation

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°56/2025 du conseil communautaire en date du 10 avril 2025 relative au vote du budget primitif du budget annexe « Zone d'activité de Charleval » 2025 ;

Vu la délibération n°59/2025 du conseil communautaire en date du 10 avril 2025 relative au vote du budget primitif du budget principal 2025 ;

Vu l'avis favorable des membres de la commission finances et affaires générales en date du 9 septembre 2025 ;

Afin d'améliorer la qualité des comptes des collectivités, il est désormais nécessaire de subventions entre les différents budgets d'une même entité.

Différentes subventions ont été inscrites au budget primitif 2025 et permettent notamment de valoriser :

- Les charges financières d'emprunt supportées par le budget principal et qui concernent une opération retracée dans un budget annexe.

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité :

- autorise par délibération le versement de subventions du budget annexe « Zone d'activité de Charleval » vers le budget principal dans les conditions ci-dessous précisées :

Budget annexes	Comptes	Objets	Montants
ZAE Charleval	16878	Remboursement emprunt capital	7 000 €
	66111	Remboursement emprunt intérêts	1 900 €

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

Arnaud GODEBOUT



Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.

La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.